



**Groupe
Mammalogique et
Herpétologique du
Limousin**

**Action Médiation Faune Sauvage : Rapport d'activité 2010
décembre 2010**

Action Médiation Faune Sauvage : Rapport d'activité 2011



G.M.H.L.

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement -article L.252.1 du code rural- Siret : 42463710600016
Siège administratif : Maison de la Nature - 11 rue Jauvion - 87 000 LIMOGES - Téléphone : 05 55 32 43 73 - Email : gmhl@gmhl.asso.fr

Crédit photographique : page de garde : *Glis glis* - Marcel CRUVEILLIER / *Rhinolophus hipposideros* - Julien VITTIER / *Hierophis viridiflavus* - Jean-Philippe DESVAUX / LMB Felletin (p.4) - Luc ROSSIGNOL.

G.M.H.L.

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement -article L.252.1 du code rural- Siret : 42463710600016
Siège administratif : Maison de la Nature - 11 rue Jauvion - 87 000 LIMOGES - **Téléphone** : 05 55 32 43 73 - **Email** : gmhl@gmhl.asso.fr

Sommaire

INTRODUCTION	1
I. Les actions MFS 2011	2
A. Veille téléphonique	2
B. Édition d'un dépliant	3
C. Inventaire des ouvrages d'art	3
D. Interventions	4
II. Actions envisagées dans le cadre de la MFS pour l'année 2012	5
A. Les interventions	5
B. La communication	5
C. La veille téléphonique	5
III. Évolution des appels depuis 2007	6
CONCLUSION	7

INTRODUCTION

En 2007, le GMHL a alerté les collectivités territoriales du Limousin sur le besoin et l'urgence de remettre en place une action visant à régler les problèmes de médiation avec la faune sauvage de proximité. Différentes structures, conscientes du besoin et de l'ampleur de la demande, ont répondu favorablement à cette sollicitation. Ainsi la Direction Régionale de l'Environnement du Limousin et le Conseil Régional du Limousin ont su faire confiance au G.M.H.L pour prendre en charge les actions de médiation relatives à la cohabitation avec la faune sauvage et ce, vis à vis des espèces pour lesquelles il est compétent.

Cette action connaît un succès de plus en plus important depuis sa mise en place, les appels et les sollicitations concernant la faune sauvage sont de plus en plus nombreuses.

Les actions du médiateur, telles qu'elles ont été définies lors des demandes de subventions, consistent à :

- × écouter et conseiller la population sur la faune sauvage et les désagréments qu'elle peut occasionner ;
- × acheter du petit matériel dans certains cas et pour certains travaux (planches, briques, tuiles, etc.) d'aménagements dans l'objectif d'atténuer les nuisances ;
- × élaborer un document de sensibilisation auprès du grand public sur la faune sauvage de proximité afin de mieux faire connaître et faire comprendre les besoins des espèces et leur utilisation de nos bâtiments ;
- × mener des actions de communication et de concertation avec les structures de l'aménagement du territoire et avec les acteurs socio-professionnels pour favoriser les niches écologiques de certaines espèces et penser les éventuels problèmes ;
- × évaluer l'impact des activités humaines, et notamment du trafic routier sur la faune sauvage et proposer des mesures compensatoires

Grâce à toutes ces actions, le médiateur faune sauvage permet de mieux faire connaître ces espèces et de réaliser des actions concrètes pour leur protection et leur conservation ; l'ensemble de ces objectifs convergent vers une meilleure harmonie «*Homme-Environnement*» et une meilleure valorisation du patrimoine naturel qui se veut être l'un des principaux atouts de notre région.

I. Les actions MFS 2011

En 2011 ont été menées les actions suivantes :

A. Veille téléphonique

- **Objectif** : Réponse aux personnes confrontées à des problèmes de cohabitation avec la faune sauvage ; déplacements auprès des personnes qui subissent certaines nuisances et qui demandent des conseils en aménagement pour les atténuer ; réponses à des questions traitant des reptiles, mammifères et amphibiens.

- **Actions réalisées** : *Actions réalisées toute l'année. Le GMHL recense 76 contacts au 22 novembre 2011 (d'autres appels peuvent avoir lieu en hiver, malgré l'absence d'activité des animaux, suite à la publication d'articles dans les journaux, etc).*

Plus de la moitié des appels (62%) proviennent de la Haute-Vienne, comme les années précédentes, le nombre d'appels de Creuse et de Corrèze sont presque équivalents (respectivement 16 et 14%). Les 8% d'appels restants ne sont pas localisés ou proviennent d'autres régions (cf. figure 1). De nombreux appels transitent encore par le centre Nature La Loutre. Les personnes à l'origine de la plupart des appels directs sont renseignés grâce au site internet du GMHL ou suite à la publication d'un article dans les quotidiens locaux ou d'un reportage sur France 3 Limousin.

Les chauves-souris représentent toujours la majorité des appels (58%). Cette année, une proportion importante d'appels a également concerné les serpents (21%), probablement du fait de la sécheresse qui a pu pousser les reptiles à se réfugier dans les caves. Les appels concernant les autres espèces (fouines, hérissons, amphibiens...) sont assez rares (1 à 4% des appels selon les espèces) (cf. figure 2).

Il est à noter que 2 conventions visant à préserver les colonies de chauves-souris chez les particuliers ont été proposées cette année. Cette convention permet de conserver des colonies de sérotines (engagement moral du propriétaire) et sera assortie d'un nettoyage de combles annuel ou bisannuel ainsi que de la pause d'une bâche protectrice (engagement de l'association).

La mise en place de 2 demi-journées/soirées d'information sur les serpents est prévue pour l'hiver 2012 suite à intervention sur place (usine à Châteaneuf-la-Forêt et particuliers à Bellac).

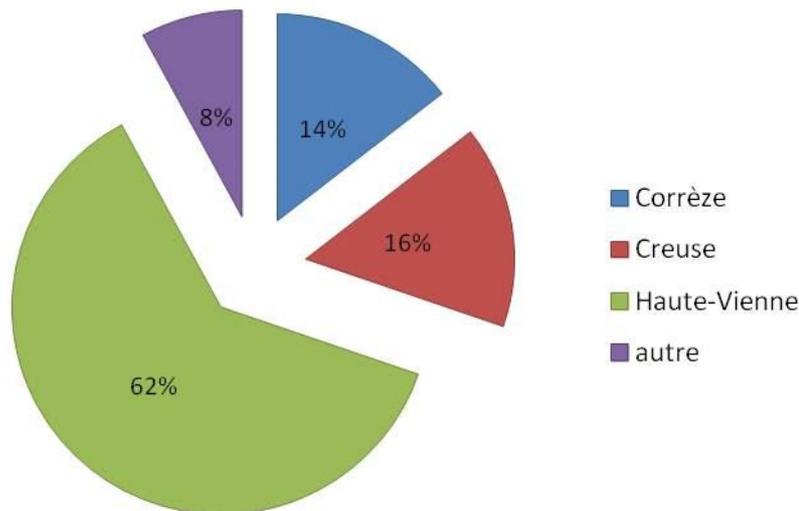


Figure 1 : Répartition des appels reçus pour l'action MFS en fonction des départements

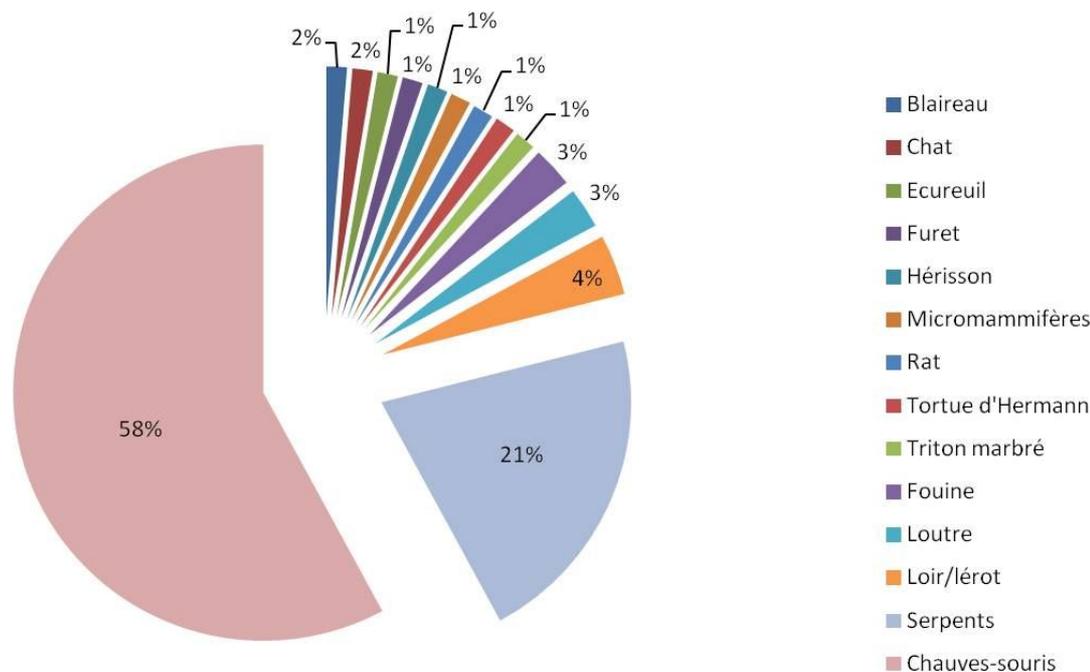


Figure 2 : Répartition des appels reçus en fonction des espèces - GMHL 2010

B. Édition d'un dépliant

- **Objectif** : Sensibiliser et communiquer sur des espèces fréquemment au contact de l'Homme.
- **Actions réalisées** : Création et édition d'une plaquette à destination du grand public traitant des "Serpents du Limousin". Plaquette dont l'édition est prévue pour la fin de l'année 2011 ou le tout début de l'année 2012. Elle sera distribuée à toutes les communes du Limousin, comme pour les documents précédemment édités.

C. Inventaire des ouvrages d'art

- **Objectif** : Contact avec les structures départementales et communales chargées de la réfection des ponts mais aussi de l'entretien des chaussées pour mettre en place des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement. Inspection systématique des ouvrages d'art avant réfection et localisation des interstices comportant des chiroptères ou autres animaux fréquentant les ponts.
- **Actions réalisées** : Collaboration en cours avec le Conseil Général de la Creuse et le Conseil Général de la Haute-Vienne concernant les travaux de réfection des ouvrages d'art. Les services Aménagements et Ouvrages d'art des deux conseils généraux fournissent au GMHL la liste des ouvrages en réfection au cours de l'année. Ils s'engagent également à avertir le GMHL en cas de travaux non programmés.
Les ponts prospectés font, depuis 2011, l'objet d'une fiche descriptive précise avec photographies. Les données recueillies sont ensuite transmises aux services compétents.

D. Interventions

- Objectif : Sensibiliser la population sur les espèces menacées et le rôle de chacun dans leur préservation.
- Actions réalisées :
 - × *Participation à des manifestations publiques (Fête de la Nature, Quinzaine de la Biodiversité).*
 - × *Interventions de sensibilisation auprès d'Offices du Tourisme ou d'autres organismes (Office de tourisme de Meymac, etc..)*
 - × *Intervention pour la seconde année consécutive auprès des élèves du LMB de Felletin (CAP Menuiserie, IPB), réalisation de nichoirs (installés à la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang des Landes (23)) (cf. figure 3).*



Figure 3 : Intervention auprès des CAP 1^{ère} année de menuiserie du LMB de Felletin et construction de nichoirs à chauves-souris - GMHL 2011

II. Actions envisagées dans le cadre de la MFS pour l'année 2012.

Il est envisagé de poursuivre les actions entamées en 2011 et de développer certains axes, notamment :

A. Les interventions

Le GMHL souhaite intervenir auprès des centres de formation aux métiers des bâtiments (AFPA de Limoges, LMB Felletin...) et de certains corps de métiers fréquemment confrontés à la faune sauvage tels que les pompiers, les vétérinaires, les techniciens de la SNCF, etc. Des formations/sessions d'information pourraient être dispensées au personnel en contact avec les serpents ou les chauves-souris, notamment.

B. La communication

Le GMHL souhaite développer la partie MFS de son site internet en y insérant des pages sur les chauves-souris présentes dans les bâtiments (publics comme privés) ainsi que sur les autres espèces fréquemment rencontrées dans ou en bordure des habitations. Un nombre relativement important d'appels étant passés suite à consultation sur le site, il s'avère que celui-ci joue un rôle prépondérant dans l'information au public. Le site pourra présenter également des modèles de nichoirs, d'installations dans les greniers, etc. ... L'envoi des plaquettes *Serpents* aux communes sera également l'occasion de leur rappeler le rôle de médiation de l'association.

La création d'une plaquette *Mustélidés* est envisagée afin de répondre aux appels concernant ces espèces. L'envoi des plaquette aux vétérinaires pourrait également être envisagée afin d'informer un plus grand nombre de personnes.

C. La veille téléphonique

Le GMHL souhaite la mise en place d'un réseau de bénévoles pouvant intervenir dans les secteurs éloignés de Limoges. Ces bénévoles seront formés aux questions de la Médiation Faune Sauvage, en particulier celles des aménagements. Cette méthode devrait permettre d'apporter une meilleure assistance et de conserver plus d'habitats favorables aux espèces du fait des contacts directs avec la population.

L'encadrement d'un stagiaire est envisagé afin de compiler la bibliographie existante sur les aménagements et la médiation faune sauvage, ainsi que de mener une enquête auprès des personnes nous ayant contacté pour évaluer la pertinence de nos conseils et, le cas échéant, tenter de nous améliorer.

La formation pourrait être dispensée par des membres de l'association ayant les compétences. Une table ronde pourrait aussi être envisagée à l'avenir afin de regrouper les différentes personnes travaillant sur cette thématique en France comme cela avait été réalisé en 2002 (Roué, Sané et Leblanc 2002¹). En effet, très peu d'information et de retours existent sur les conseils dispensés par les médiateurs.

1 : Roué S., Sané R. et Leblanc F. 2002. Synthèse de la Table ronde "sauvetages". *Symbioses* 6 : 49-52.

III. Évolution des appels depuis 2007

Une légère augmentation du nombre d'appel a été constatée depuis le lancement de l'opération MFS en 2007 (cf. figure 4).

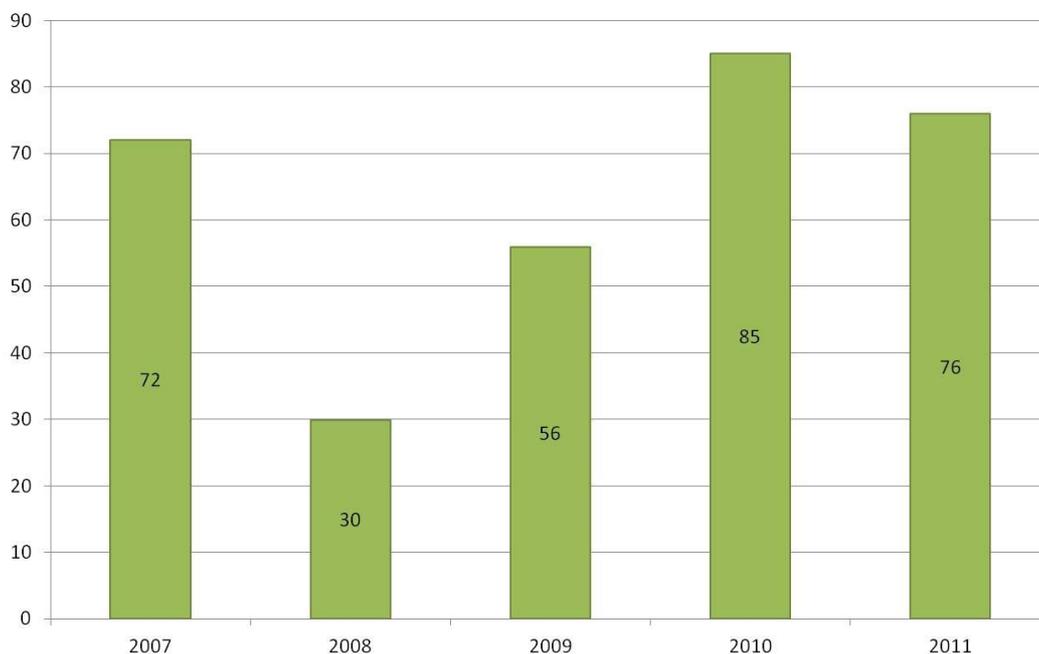


Figure 4 : Nombre d'appels par année depuis 2007.

Les proportions d'appels concernant les différentes espèces sont sensiblement les mêmes d'année en année, la majorité concernant les chauves-souris, puis les serpents, les loirs/lérot, les fouines, très rarement les amphibiens.

CONCLUSION

L'action de médiation faune sauvage est très favorable à la conservation des espèces du fait de la possibilité de communiquer avec divers acteurs de terrain (futurs ouvriers du bâtiment, techniciens SNCF...) et le grand public afin de proposer des actions concrètes.

Le nombre quasi constant et relativement élevé des appels depuis 2007 indique une certaine sensibilisation de la population quant aux questions de la conservation des espèces locales. Ceci montre également un réel besoin de renseignements de la part du grand public. **Une carence de l'information est toujours constatée par les personnes appelant le GMHL** (difficulté à trouver un interlocuteurs, transit par le biais de La Loutre, LNE, le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage, etc.) Malgré l'envoi de plaquettes informatives du GMHL aux communes, les habitants ne savent pas toujours vers qui se tourner.

Ainsi, il serait souhaitable, lors de l'année 2012, de développer la communication et les outils d'information tout en maintenant les actions déjà menées dans le cadre de la MFS.